

45 DU VENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 31 Avenue du 6 Juin
14000 CAEN
RCS CAEN 932 051 816

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 17 JANVIER 2025

L'an 2025, le 17 janvier, à 10h00, à Caen au siège social

Monsieur Aldric RENAUD
demeurant 8 Route Cabourg 14400 BAYEUX

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 45 DU VENT

Associé unique et seul gérant de ladite Société.

A pris les décisions suivantes :

- transfert de siège social,
- modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique décide de transférer le siège social situé au 31 Avenue du 6 Juin 14000 CAEN, vers le 8 Route Cabourg 14400 BAYEUX, et ce à compter de ce jour.

L'article 4 des statuts est donc modifié en conséquence.

ARTICLE 4 - SIEGE

Le siège de la société est fixé : 8 Rue Cabourg 14400 BAYEUX

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

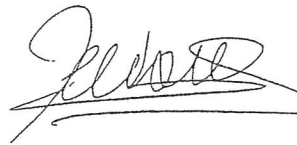
DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Aldric RENAUD

Associé Unique et Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Aldric Renaud', written over a horizontal line.